FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry A.s.b.l.
RCS Luxembourg F6043
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - GENERALITES

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry a.s.b.l. est une association sans but lucratif créée le 19 décembre 1918 pour une durée illimitée. Son siège social est établi à 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg.

L'objectif de la « FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry » est la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres et l'étude de toutes les questions d'ordre économique et social intéressant les entreprises actives dans l'industrie manufacturière, l'industrie de la construction et l'industrie des services au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que le développement de l'économie et de l'initiative privée.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit membres au moins et vingt-quatre au plus, choisis parmi les membres ou représentants des membres et élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises.

Le Conseil d'Administration a volontairement adopté les politiques comptables et les principes d'évaluation de la loi modifiée du 19 décembre 2002. La présentation des comptes annuels y déroge cependant au niveau des capitaux propres pour tenir compte des spécificités des associations sans but lucratif.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent aussi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.
L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

2.1. Principes généraux (suite)

a) l'Association continue ses activités;
b) les modes d'évaluation ne sont pas modifiés d'un exercice à l'autre;
c) le principe de prudence est observé :

- seuls les bénéfices réalisés à la date de clôture du bilan peuvent y être inscrits;
- tous les risques qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur sont pris en compte, même si ces risques ne sont connus qu'entre la date de clôture du bilan et la date à laquelle il est établi;
- les dépréciations sont prises en compte, que l'exercice se solde par une perte ou par un bénéfice;

d) les charges et produits afférents à l'exercice auquel les comptes se rapportent sont pris en compte, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges ou produits;
e) les éléments des postes de l'actif et du passif sont évalués séparément;
f) le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.

2.2. Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

L'association tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan :

- les immobilisations incorporelles et corporelles exprimées dans une autre devise que la devise du bilan restent converties au cours de change historique ;

- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au prix d'acquisition et sont montrées au bilan nettes des corrections de valeur cumulées y relatives. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des éléments individuels qui constituent l'immobilisation.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	Taux d'amortissement	**Mode d'amortissement**
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	33%	Linéaire

	Taux d'amortissement	**Mode d'amortissement**
Immeubles	4%	Linéaire
Installations techniques et machines	10% à 33,33%	Linéaire
Autres installations, outillage et mobilier	10% à 33,33%	Linéaire

Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées et les participations sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée par le Conseil d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration se base sur les derniers états financiers des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles.

Créances et dettes

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale ou de leur valeur estimée de réalisation. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Avoirs en banque et en caisse

Les avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Comptes de régularisation

Au poste « Comptes de régularisation » de l'actif doivent figurer les charges comptabilisées pendant l'exercice mais concernant un exercice ultérieur.

Au poste « Comptes de régularisation » du passif doivent figurer les produits perçus avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par les excédents ou déficits annuels selon les cas, dans la mesure où le Conseil d'Administration décide de les affecter à ce poste, les résultats de l'année et par les réserves pour plus-value immunisée.

Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode linéaire.

Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant à l'activité d'impressions de journaux de l'Association, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Concessions, brevets, licences	Terrains	Immeubles	Autres installations, outillage et mobilier	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2022	187.539,30	196.104,05	4.158.295,53	534.689,36	5.076.628,24
Entrées de l'exercice	22.094,77	-	-	38.605,27	60.700,04
Sorties de l'exercice	-	-	-	1.437,50	1.437,50
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2022	**209.634,07**	**196.104,05**	**4.158.295,53**	**571.857,13**	**5.135.890,78**
Corrections de valeur cumulées au 1er janvier 2022	186.492,10	-	1.580.152,29	330.641,68	2.097.286,07
Corrections de valeur de l'exercice	4.085,23	-	166.331,82	37.508,97	207.926,02
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	-	-	-	1.437,50	1.437,50
Corrections de valeur au 31 décembre 2022	**190.577,33**	**0,00**	**1.746.484,11**	**366.713,15**	**2.303.774,59**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**19.056,74**	**196.104,05**	**2.411.811,42**	**205.143,98**	**2.832.116,19**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	**1.047,20**	**196.104,05**	**2.578.143,24**	**204.047,68**	**2.979.342,17**

Immeuble

Le Conseil d'administration de la FEDIL a pris la décision de réduire la durée de l'amortissement à courir de la propriété de la FEDIL dans la copropriété du bâtiment de la Chambre de Commerce à 15 années à partir de l'année 2021, voir note 2.

NOTE 4 – COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation actifs sont constitués de charges à reporter pour un montant de 96.990,40 EUR (2021 : 52.493,18 EUR).

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry A.s.b.l.
RCS Luxembourg F6043
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

NOTE 5 – FONDS ASSOCIATIFS

	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
Situation au 1er janvier 2022	973.001,20	6.050.401,91	171.493,50
Affectation du résultat de l'exercice 2021	-	171.493,50	(171.493,50)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	184.635,31
Amortissement de la plus-value comptabilisée au compte de profits et pertes de l'année	(62.790,26)	-	-
Situation au 31 décembre 2022	**910.210,94**	**6.221.895,41**	**184.635,31**

Réserves

L'Association a cédé un immeuble au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003. La plus-value a été comptabilisée au cours de l'exercice 2003 en réserves et a été réinvestie au cours de l'exercice 2003 dans l'acquisition d'un nouvel immeuble. (cf note 3). La plus-value comptabilisée en réserves est virée au compte de profits et pertes au même rythme que l'amortissement du nouvel immeuble.

NOTE 6 - DETTES

Les dettes se composent comme suit :

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Dettes sur achats et prestations de services <1 an	148.680,31	100.356,18
Dettes fiscales < 1 an	4.412,27	4.914,35
Dettes sociales < 1 an	37.617,50	44.245,53
Total	**190.710,08**	**149.516,06**

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry A.s.b.l.
RCS Luxembourg F6043
NOTES AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

NOTE 7 – RESULTAT BRUT

Au 31 décembre 2022, le résultat brut se compose essentiellement d'autres produits d'exploitation pour un montant de 3.841.448,08 EUR (2021 : 3.897.966,64 EUR) ainsi que d'autres charges externes pour un montant de 1.053.116,05 EUR (2021 : 872.003,82 EUR).

Au 31 décembre 2022, les autres produits d'exploitation se composent principalement comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**
	EUR	EUR
Cotisations reçues de la part des membres	3.172.511,96	3.012.505,25
Contributions au financement reçues de la part des partenaires (voir note 8)	-	4.707,50
Remboursements de frais de personnels reçus de la part du MTEESS, ADEM et du GEBTP	281.820,44	550.048,15
Autres produits d'exploitation	387.115,68	330.705,74
Total	**3.841.448,08**	**3.897.966,64**

Au 31 décembre 2022, les autres charges externes se composent principalement comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**
	EUR	EUR
Participations aux frais communs	137.334,12	122.651,77
Frais de marketing relatifs au projet « Hello Future » (voir note 8)	0,00	22.334,12
Frais de réception	236.519,43	27.456,32
Frais d'entretiens et de maintenance	114.591,23	89.671,92
Honoraires	74.815,04	119.108,21
Cotisations versées à des Associations professionnelles	159.325,77	154.162,10
Frais de publicité et d'impression	33.107,25	28.754,40
Autres charges externes diverses	297.423,21	307.864,98
Total	**1.053.116,05**	**872.003,82**

NOTE 8 – HELLO FUTURE

La FEDIL est en train de négocier une nouvelle convention de partenariat avec l'Etat luxembourgeois et la Chambre de Commerce à partir du 1er janvier 2023 pour une nouvelle durée probable de 3 ans. Les frais du projet Hello Future seront normalement préfinancés par la FEDIL et seront refacturés aux différents partenaires comme pour l'année 2021 :

	2022	2021
Frais projets Hello Future (voir note 7)	**-**	**22.334,12**
Etat luxembourgeois	-	-12.919,11
Chambre de Commerce	-	17.626,61
Contributions partenaires hormis FEDIL (voir note 7)	**-**	**4.707,50**

La différence entre les frais totaux du projet Hello Future et les contributions au financement des partenaires s'élevant pour 2021 à EUR 17.626,62 (pas d'activité en 2022) représente la contribution au financement de la part de la FEDIL qui a participé au projet à hauteur de 25% en 2021.

NOTE 9 - PERSONNEL

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne en équivalent temps plein au cours de l'exercice est de 17,82 (2021 : 20,62).

Au 31 décembre 2022 et 2021, les salaires et traitements se décomposent de la manière suivante:

	2022	2021
Traitements bruts	1.773.931,20	1.679.140,10
Avantage en nature	36.066,57	40.466,39
Traitements ADEM (*)	44.349,16	282.174,24
Traitements GEBTP (*)	224.525,77	211.986,00
Remboursement Mutualite	-26.872,55	-27.692,72
Remboursement Mutualite ADEM	-8.441,67	-
Remboursement Mutualite GEBTP	-11.943,63	-6.202,59
TOTAL	**2.031.614,85**	**2.179.871,42**

(*) Ces traitements sont refacturés ensemble avec les charges patronales y relatives au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (sortie au 28.02.2022), respectivement au Groupement des Entrepreneurs des Bâtiments des Travaux Publics, voir note 7.

NOTE 10 – REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE A L'EGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES.

Il n'a pas été accordé d'avances ou de crédits aux organes d'administration et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre d'une garantie quelconque (2021 : idem).

NOTE 11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2022, l'Association est liée dans le cadre des contrats de bail suivants :

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Loyers restant à payer (leasing)	48.854,90	99.203,89
Loyers immobiliers (bail)	28.570,84	45.753,74

Au 31 décembre 2021, l'Association a reçu les engagements ci-après :

	31.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Loyers immobiliers à recevoir (bail ABBL)	17.067,42	27.332,10

Au 31 décembre 2022, l'Association donne également en location des locaux à Luxinnovation et à IML pour une durée indéterminée.

NOTE 12 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a pas eu de transactions significatives avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché (2021 : idem).

NOTE 13 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif pouvant avoir un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2022 et qui nécessiterait un ajustement comptable des comptes annuels ou d'être renseigné dans les notes aux comptes annuels, n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.